

## **Desserte de l'aéroport de Paris-CDG : une décision arbitraire qui pourrait pénaliser encore plus les compagnies aériennes**

Le Premier ministre vient de confirmer la construction de la ligne ferroviaire CDG-Express qui devrait relier Paris à l'aéroport de Paris-CDG, malgré le coût particulièrement élevé de la solution retenue et le manque de précisions quant à son financement.

Le SCARA s'interroge sur la façon dont a été prise cette décision de mise en construction d'un projet de 1,7 milliard d'euros, alors que d'autres solutions moins onéreuses et tout aussi efficaces pourraient être étudiées.

À aucun moment les compagnies aériennes n'ont été consultées alors que le financement du projet, qui n'est pas encore défini, pourrait être assuré en partie par une nouvelle taxe imposée aux compagnies aériennes, taxe dont le montant ne cessera de croître dans le temps pour garantir une rentabilité inatteignable par la simple vente des billets.

Dans ses [douze propositions](#) pour rétablir la compétitivité du transport aérien adressées au Premier ministre et reprises en partie dans le rapport Le Roux, le SCARA a proposé, pour la mise en œuvre et le financement d'une desserte ferroviaire CDG Express réellement efficace, d'organiser la réflexion en concertation avec les compagnies aériennes et de financer l'investissement nécessaire par la cession de 20% du capital d'Aéroports de Paris, qui devrait rapporter à l'Agence des Participations de l'État environ 1,4 milliard d'euros.

Au mois de janvier dernier le SCARA a de nouveau interpellé le Premier ministre sur ce sujet lui demandant d'étudier des alternatives beaucoup moins onéreuses que celle envisagée, et de ne pas faire peser sur les compagnies aériennes françaises en grande difficulté économique des charges supplémentaires qu'elles ne peuvent pas supporter.

Aujourd'hui, le SCARA dénonce la facilité avec laquelle l'État fait financer des infrastructures par les compagnies aériennes qui sont dans une situation économique très tendue qui ne leur permet pas de supporter une nouvelle taxe. Le SCARA réaffirme son attachement à l'amélioration de la desserte ferroviaire de Paris-CDG, mais demande à être associé au choix de la solution technique et financière retenue, un financement même partiel par les compagnies aériennes étant exclu.

### **A propos du SCARA :**

Le Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) est un syndicat professionnel qui regroupe des compagnies aériennes françaises (hors groupe Air France) basées en métropole et dans les territoires ultra-marins ainsi que des sociétés d'assistance aéroportuaire. Il représente actuellement 7 000 emplois directs et deux milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Le SCARA a pour mission la promotion et la défense du transport aérien français et de sa pluralité. Reconnu officiellement représentatif au plan national, le SCARA intervient dans l'ensemble des instances institutionnelles du transport aérien dont il est un interlocuteur majeur.  
<http://www.scara.aero> twitter : @scara\_aero